

tario et dans Québec une tyrannie plus accentuée que jamais. En vertu des lois de ce pays, cette compagnie ne doit exiger pour transporter les voyageurs de Toronto à Montréal, que deux cents par mille. Au cours de la dernière session, j'ai, à deux reprises différentes, posé une question se rapportant à ce sujet, mais l'honorable ministre de la Justice se trouvait alors absent. La loi existe, cela ne fait aucun doute, mais on ne l'applique pas. Le pays paie des sommes considérables pour l'entretien d'un ministère de la Justice et pour le maintien d'un ministère des Chemins de fer, mais ce sont les compagnies, et non le peuple, qui bénéficient de cette dépense. Mais, dit-on, ni l'un ni l'autre de ces ministères n'a l'obligation de porter remède à ces maux ; ce soin regarde l'initiative privée. On nous renvoie à la commission des voies ferrées; le Gouvernement ne veut rien faire par lui-même. Prenons, par exemple, le syndicat du téléphone qui constitue un monopole des plus odieux ; un simple mot du Gouvernement forcerait en cinq minutes ce trust à mettre fin à ses opérations. Mais, au contraire, les ministres ont déployé tout le zèle possible pour renforcer ce monopole. Les ministres pourraient dire à ces accapareurs : Si vous ne mettez fin à ce contrat entre ce trust et les grandes compagnies, nous verrons à agir nous-mêmes.

Samedi soir, je parlais dans Ontario-sud; j'ai dit à mes auditeurs que s'il eût pris véritablement les intérêts des électeurs, l'honorable M. Dryden aurait dit aux monopoles du Bell que s'ils ne faisaient disparaître le mal qui existait dans cette division électorale, lui-même et le gouvernement dont il fait partie auraient annulé le statut qui constitue légalement ce monopole dans Ontario. Pour mettre fin à ces syndicats nous avons beaucoup de moyens à notre disposition, si, comprenant parfaitement notre devoir, nous montrons le courage nécessaire pour atteindre cette fin. Mais, ni le Gouvernement, ni le parti libéral ne sont prêts à agir dans ce sens. Ni l'un ni l'autre ne prendra les moyens voulus pour assurer aux voyageurs entre Toronto et Montréal ce tarif de deux cents par mille auquel ils ont droit.

Ces monopoles sont la honte du Parlement et du pays. A différentes reprises on a prôné ici, comme doctrine, que le Parlement ne devait pas intervenir dans ces questions. Pour ma part, j'affirme que ce dernier doit réglementer toutes et chacune de ces compagnies, déclarer à chacune d'elle, quelle qu'elle soit, que si elle ne traite pas le public comme elle est obligée de le faire, elle cessera d'exister de par la volonté du peuple exprimée par la Chambre. Au lieu d'agir de cette façon, nous accordons, chaque fois qu'elles le demandent, des privilèges nouveaux à toutes ces riches sociétés, et l'on dit aux contribuables de s'adresser aux tribunaux pour se faire rendre justice, si possible; mais inutile pour les intéressés de

compter sur le concours du ministre de la Justice ou du ministre des Chemins de fer.

Il est une autre question sur laquelle s'est portée, dernièrement, l'attention publique; elle mérite certainement d'être étudiée. Aux Etats-Unis où l'on trouve des institutions dont nous ne faisons pas grand cas, quelquefois, il y a ce qu'on appelle le "Grand Jury"; celui-ci a le pouvoir de s'enquérir des faits à des phases importantes d'une affaire. Ici, au Canada, on a laissé à un particulier la tâche de retracer les fraudes honteuses qu'on a essayé de commettre aux dernières élections relativement aux boîtes de scrutin. On nous avait dit que le ministre de la Justice s'occupait activement de cette question, mais il a fallu qu'un citoyen exposât le crime qu'on avait tenté de commettre. Si ce système de "Grand Jury" qui existe aux Etats-Unis, avait été en vigueur ici, le représentant du ministère public aurait fait lancer un mandat et une enquête aurait eu lieu. La même remarque peut s'appliquer à d'autres scandales qu'ont marqué les dernières élections. A l'heure actuelle où en sont donc rendues les choses? Nous cherchons en vain une promesse d'enquête quelconque, et nul de tous ceux qui tiennent de près au Gouvernement ne semble vouloir purifier notre atmosphère politique corrompue.

Et si l'on en revient, pour un moment, aux syndicats de chemins de fer et à l'influence qu'ils exercent, on constate qu'aux Etats-Unis le mal principal qui existe aujourd'hui, lorsqu'il s'agit des transports par chemin de fer, provient de l'existence de tarifs particuliers en faveur de certaines compagnies. C'est là ce qui a donné lieu à tous ces trusts de voies ferrées qu'on trouve dans la république voisine. Les citoyens des Etats-Unis travaillent jusqu'à un certain point à mettre fin à ces privilèges. Dans ce but, ils ont établi une cour qui jouit à peu près des pouvoirs accordés à notre commission des chemins de fer. Cela n'a pas réussi. Le président a dû prendre en mains cette question. Nos voisins comprennent plus clairement de jour en jour que le véritable remède à cet état de choses se trouve dans la nationalisation des chemins de fer. A mon avis, il en est ainsi au Canada. On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que les membres de la droite ne sont pas partisans de la nationalisation des services publics. Pourtant ce problème nouveau se pose au pays dont, s'il faut l'en croire, le premier ministre se vante d'exprimer le sentiment. Mais il n'a pas saisi parfaitement l'opinion manifestée par le peuple, s'il ne croit pas que l'acquisition des chemins de fer par l'Etat n'est pas l'unique remède à apporter aux maux auxquels donne lieu l'exploitation présente des voies ferrées du Canada comme aux Etats-Unis.

Toutefois, au lieu de proposer la nationalisation des chemins de fer, mon très honorable ami nous laisse dans le doute quant à